



Vente avec certificat de possession

Par **Waz**, le **12/06/2019** à **00:41**

Bonjour Maître,

Je possède un terrain en Algérie avec certificat de possession depuis 12/2010.

N'étant pas cadastré, j'ai vendu ce terrain en mairie avec 2 témoins.

Cette transaction est elle valable. Si non, quelles solutions pour qu'elle le soit ?

Merci pour votre précieuse aide.

Mr OUAZENE

Par **Visiteur**, le **12/06/2019** à **00:45**

Bonjour

Votre question relève du droit algérien, contactez un avocat spécialisé.